

## Remarques introductives

Dre Lynn Tomkins

Présidente



CANADIAN DENTAL ASSOCIATION  
ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances

*Objet du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget  
déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures*

Le 26 mai 2022

Ottawa, Ontario (prononcé virtuellement)

**LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI**

Merci, monsieur le Président.

*Bon matin à tous les membres du comité.*

Je m'adresse au comité depuis Toronto, sur le territoire traditionnel des Hurons-Wendats, des Haudenosaunee et des Anichinabés et de la Première Nation des Mississaugas de Crédit.

Je vous sais gré de me donner l'occasion de parler du budget de 2022 et de l'investissement proposé de 5,3 milliards de dollars pour améliorer l'accès aux soins dentaires. Je tiens à remercier MM. Adam Chambers, Heath Macdonald et Daniel Blaikie d'avoir rencontré l'Association dentaire canadienne (ADC) à ce sujet au cours des dernières semaines.

À l'ADC, nous savons que la santé buccodentaire fait partie intégrante de la santé globale, et nous croyons que la population canadienne a le droit d'avoir une bonne santé buccodentaire. Pour cette raison, nous appuyons pleinement les efforts de tout ordre de gouvernement en vue d'améliorer la santé buccodentaire de la population et l'accès aux soins dentaires. Nous saluons l'engagement financier sans précédent proposé par le gouvernement fédéral.

Une mauvaise santé buccodentaire a des répercussions sur d'autres parties du réseau de la santé, que ce soit à cause des soins dentaires qui doivent être prodigués d'urgence à l'hôpital ou des conséquences durables d'une mauvaise santé buccodentaire sur les maladies systémiques, tels les maladies cardiovasculaires ou le diabète. Bien que la situation au Canada soit meilleure que dans bien d'autres pays, trop de personnes ne reçoivent toujours pas les soins dentaires dont elles ont besoin. Tous les ans, plus de six millions de personnes au Canada - surtout les familles à faible revenu - disent éviter de consulter un dentiste à cause des coûts associés.

Aujourd'hui, je souhaite aborder brièvement la façon dont le gouvernement fédéral peut veiller à ce que ces fonds profitent rapidement et efficacement aux Canadiens et Canadiennes qui en ont le plus besoin, **c'est-à-dire en collaborant avec les provinces et les territoires pour stabiliser et améliorer les programmes de soins dentaires provinciaux et territoriaux déjà en place.**

Oui, nombre de ces programmes ont des failles. Certains ne couvrent que des services limités; d'autres ne visent qu'un segment étroit de la population, comme seulement les enfants ou les familles à faible revenu; plusieurs ne remboursent les dentistes qu'à des taux bien inférieurs au coût des traitements. Tout cela ne fait cependant que souligner la nécessité pour le gouvernement fédéral de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de maintenir leurs programmes et d'utiliser l'infrastructure existante pour améliorer la couverture assurée par le gouvernement fédéral. **Il ne serait pas logique de bâtir un nouveau programme de**

**soins dentaires fédéral indépendant sur des fondations provinciales déjà affaiblies.** Une solution unique - où Ottawa sait ce qui est le mieux - présente de nombreux inconvénients.

Des difficultés liées à la mise en place d'un nouveau programme fédéral pourraient compromettre l'accès à des soins dentaires pour des millions de personnes au Canada, y compris les deux tiers de la population qui bénéficient déjà d'un régime de soins dentaires. Au moins 68 % des ménages canadiens gagnent moins que le seuil des 90 000 \$ proposé. Il y aurait aussi le risque que les provinces et les territoires suppriment les programmes existants ou mettent fin à leur financement, ce qui ferait en sorte que des centaines de millions de dollars affectés aux soins dentaires seraient détournés vers d'autres priorités.

À l'heure où le gouvernement fédéral a du mal à délivrer des passeports - une fonction qu'il assume pourtant depuis plus d'un siècle -, on peut se demander à juste titre s'il arriverait à mettre en place rapidement et avec succès un programme qui fournit directement des soins de santé au grand public, un domaine dans lequel il possède peu d'expertise pertinente. Le spectre d'un long processus pour accorder des contrats fédéraux et le fait de confier en sous-traitance la prestation de services de santé d'une valeur de milliards de dollars à une société d'assurance privée ont aussi de quoi inquiéter. **Poursuivre l'une ou l'autre de ces voies serait une erreur.**

Qui plus est, les questions de compétence risquent de poser d'énormes problèmes. Les programmes de soins de santé à grande échelle relèvent de la compétence exclusive des provinces. Tout effort déployé par le gouvernement fédéral pour outrepasser les pouvoirs des premiers ministres provinciaux pourrait donner lieu à des querelles et à des contestations judiciaires. L'accès aux soins pour les Canadiens et Canadiennes qu'un tel programme est censé aider s'en trouverait entravé et non pas amélioré. Certains se demandent aussi si le gouvernement fédéral a l'autorité constitutionnelle ou législative d'offrir directement un tel programme.

Enfin, les premiers ministres provinciaux tels John Horgan et François Legault ont déjà demandé que ces fonds soient transférés à leur gouvernement pour soutenir la prestation des soins dentaires dans les provinces. Les gouvernements libéraux de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon, ainsi que les progressistes-conservateurs de l'Île-du-Prince-Édouard, ont par ailleurs fait d'énormes progrès récemment en matière d'accès aux soins dentaires. **Dans un tel contexte, le gouvernement fédéral ne peut pas et ne doit pas faire cavalier seul.**

À la fin de mars, le ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, a présenté trois principes de collaboration intergouvernementale dans le domaine de la santé : responsabilités partagées, respect des compétences et accent sur les résultats. Depuis, nous avons pu constater tout le travail que lui, son équipe, ses fonctionnaires ont accompli dans ce dossier et combien ils ont consulté l'ADC et d'autres parties

prenantes en santé buccodentaire. Il y a à peine deux semaines, le Dr Burry et moi avons eu une excellente réunion avec lui. J'encourage le ministre à maintenir cet esprit de collaboration en travaillant avec ses homologues provinciaux et territoriaux dans ce dossier au cours des semaines et des mois à venir.

De même, le lendemain du budget, l'ADC était ravie d'entendre le premier ministre Trudeau et la vice-première ministre Freeland déclarer qu'ils espéraient une collaboration intergouvernementale en matière de soins dentaires, à l'instar de ce qui s'est passé récemment pour les services de garde d'enfants. Cette approche constitue un excellent exemple de coopération fédérale-provinciale-territoriale réussie, et nous espérons sincèrement que le gouvernement fédéral adoptera la même façon de faire pour les soins dentaires.

**Nous avons une occasion unique dans l'histoire d'agir utilement en faveur de la santé buccodentaire de millions de Canadiens et de Canadiennes. Ne manquons pas notre coup!**

Encore une fois, merci à tous de nous avoir permis de participer à la réunion d'aujourd'hui. Le Dr Burry et moi répondrons avec plaisir à vos questions.